



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

**ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES
PRÉPARATIONNAIRES AUX CONCOURS DE
PERSONNELS DE DIRECTION**

2020-2021

1-Objectif

La DFIE propose aux préparateurs des concours personnels de direction qui le souhaitent un accompagnement effectué par des pairs.

Cette possibilité ne revêt pas de caractère obligatoire, chaque stagiaire est libre de son positionnement individuel.

Cet accompagnement ne consiste pas à conditionner les préparateurs à la réussite du concours mais doit leur permettre de valoriser leur parcours professionnel et de mettre en avant leur potentiel.

Pour l'accompagnateur, il s'agira entre autre de :

- Aider chaque préparateur à identifier les finalités et les enjeux du système éducatif, de son fonctionnement et des grandes problématiques d'actualité
- Accompagner une réflexion sur les représentations du métier et sur les postures professionnelles propres au personnel d'encadrement
- Contribuer à l'acquisition des attendus des épreuves écrite et orale, ainsi que sur la posture à adopter avec le jury. Pour autant, il ne s'agit pas pour l'accompagnateur de corriger les dossiers des candidats. L'accompagnement individuel ne consiste pas en une « sur-préparation » au concours
- Guider chaque préparateur dans un travail de formalisation de ses motivations, de ses centres d'intérêts, des compétences antérieurement acquises en matière de pilotage, de ses systèmes de valeur et de communication
- Analyser, le cas échéant, les raisons d'un échec au concours
- Montrer et expliciter le fonctionnement d'un établissement et le rôle des différents acteurs internes ou externes. Ainsi l'accompagnateur pourra proposer au stagiaire de participer aux instances de l'établissement, d'aménager un temps de travail avec l'adjoint gestionnaire, le DDFPT....
- Préparer à une éventuelle prise de poste : préparation de rentrée, calendrier annuel, outils de gestion (EDT, UDT, Siècle, Pronote) par exemple

Dans tous les cas, il s'agit d'individualiser autant que possible la préparation en fonction du parcours antérieur et de la fonction actuelle du préparateur.

2-Modalités

S'il n'y a pas de modalité particulière d'accompagnement prédéfinies, l'accompagnement est cependant imaginé sous forme de :

- Rencontres régulières dans l'établissement de l'accompagnateur,
- Situations d'entretiens individuels et/ou collectifs dans la perspective d'affiner le positionnement dans la future fonction, les représentations de l'exercice du métier, la stabilité et la conscience des valeurs du système éducatif...
- L'accompagnement individuel des activités et exercices proposés dans le cadre du parcours m@gistère, notamment pour les personnels de direction.

Afin de garantir une régularité de l'accompagnement et un suivi individuel des demandes, chaque accompagnateur assurera le suivi d'au plus cinq personnes.

3-Temporalité

Les chefs d'établissement qui acceptent un accompagnement individuel s'engagent jusqu'à l'épreuve orale pour les candidats admissibles.

4- Evaluation

A la fin de l'accompagnement, il sera demandé à chaque accompagnateur un court retour sur les activités réalisées et les modalités d'accompagnement déployées. Cette synthèse permettra en outre d'établir l'attestation de service pour rétribution de l'accompagnateur.